

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 14 mai 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Catherine Baudin	

**EST ABSENT :**

M. le conseiller Robert Vincent (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Julie Bertrand, et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2018-05-0404

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse  
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0405

**Modification au plan d'urbanisme – Publication du résumé dans un journal**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-061;

CONSIDÉRANT le Premier projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, de façon à ajuster les affectations résidentielles en fonction des densités projetées dans le secteur des rues Irwin et Cowie ainsi qu'à ajuster les affectations dans le secteur du centre-ville, adopté par le conseil le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permet au conseil de publier le résumé du projet de règlement, plutôt que de le transmettre par la poste à chaque adresse du territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de publier le résumé du Premier projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le plan d'urbanisme concernant le secteur du centre-ville et le secteur

des rues Irwin et Cowie en l'intégrant dans l'avis public de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0406

**Embauche – Contrôleuse au budget – Service des finances**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-023, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser l'embauche, à compter du 4 juin 2018, de madame Cynthia Rioux au poste de contrôleuse au budget pour une durée indéterminée, le tout selon les conditions plus amplement détaillées au sommaire numéro RH-2018-023, toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 231-2018, en date du 11 mai 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0407

**Bâtiments à démolir sur la rue Dutilly dans le cadre du PPU St-Jude Nord – 20, 24, 28, 37, 41, 46, 49 et 54, rue Dutilly**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-120;

CONSIDÉRANT la réunion du Comité de démolition du 30 avril 2018 et la décision favorable de ce dernier afin de permettre la démolition des bâtiments situés aux 20, 24, 28, 37, 41, 46, 49 et 54, rue Dutilly;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis de démolition ne peut être délivré avant l'expiration du délai de trente (30) jours à la suite de la décision du comité;

CONSIDÉRANT le rapport du Service des incendies daté du 27 avril 2018;

CONSIDÉRANT le 5<sup>e</sup> paragraphe de l'article 6 du *Règlement numéro 0029-2007 relatif à la démolition d'immeubles*, lequel règlement ne s'applique pas à la municipalité lorsque celle-ci, par résolution, exige qu'un immeuble soit démoli pour des raisons de sécurité, d'insalubrité ou de vétusté;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'annuler, à l'égard des bâtiments situés aux 20, 24, 28, 37, 41, 46, 49 et 54, rue Dutilly, les décisions du Comité de démolition rendues le 30 avril 2018 et

d'ordonner la démolition de ces bâtiments, le tout dans les meilleurs délais possible; et

d'autoriser la délivrance des permis de démolition au préalable pour ces bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0408 **Période de questions des citoyens**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2018-05-0409 **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Julie Bertrand, greffière adjointe